



**L'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS  
Midi-Pyrénées**



# **Aides financières simplifiées**

**« Défibrillateur »**

**« Véhicules utilitaires légers »**



Le 8 juin 2012

“

*Prévenir ensemble* les risques professionnels

”

# Aides financières simplifiées

- **Qu'est ce que c'est ?**

C'est un dispositif de **subvention** qui vise à aider les **petites entreprises** à acquérir du matériel efficace de protection

- **A qui sont elles destinées ?**

- ⇒ **Entreprises de moins de 50 salariés** du régime général de la Sécurité Sociale.
- ⇒ Établissement installé en France métropolitaine.

# Aides financières simplifiées

## ■ Les conditions requises

- ⇒ Informer les instances représentatives du personnel
- ⇒ Avoir un document unique mis à jour depuis moins d'un an
- ⇒ Être à jour des cotisations URSSAF
- ⇒ Être adhérent à un service de santé au travail

# Acquisition d'un défibrillateur



## UN D.A.E, qu'est-ce que c'est ?

Un défibrillateur automatique externe est un appareil portatif permettant de porter secours à une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire.



# Acquisition d'un défibrillateur



- **Objectif de l'aide** : Vous aider à faire l'acquisition d'un **D**éfibrillateur **A**utomatisé **E**xterne, pour limiter les conséquences d'un accident cardiaque sur le lieu du travail
- **Objet du financement** :
  - ⇒ défibrillateur Automatisé Externe d'intervention
  - ⇒ avec sa batterie
  - ⇒ un jeu d'électrodes
  - ⇒ une paire de ciseaux
  - ⇒ des compresses
  - ⇒ un rasoir
  - ⇒ une armoire murale

# Acquisition d'un défibrillateur



- **Montant de l'aide financière**
  - ⇒ 40% du coût d'achat si l'entreprise a au moins 10% de SST
  - ⇒ 70% du coût d'achat si l'entreprise a au moins 20% de SST
  - ⇒ Plafond de l'aide 1200€
- **Durée du dispositif** jusqu'au 31/12/2012

# Équipement d'un Véhicule Utilitaire Léger



Prévenir le risque routier professionnel

- **Définition : Art R311-1 du code de la route**

Un VUL est un véhicule conçu et construit pour le transport de marchandises ayant un poids maximal inférieur ou égal à 3,5 tonnes et classés N1



# Équipement d'un Véhicule Utilitaire Léger



Prévenir le risque routier professionnel

- **Objectif** : inciter les petites et moyennes entreprises utilisatrices de VUL à acquérir un modèle neuf équipé pour la prévention du risque routier
- **Condition particulières** :
  - ⇒ Achat ou location longue durée
  - ⇒ Véhicule(s) et équipements neufs
  - ⇒ Conformes aux normes en vigueur

# Équipement d'un Véhicule Utilitaire Léger



Prévenir le risque routier professionnel

- **Objet du financement:** VUL neuf équipé de 6 équipements de sécurité
  - ⇒ Dispositif d'antiblocage des roues type ABS ou équivalent
  - ⇒ Dispositif d'aide au freinage d'urgence type AFU ou équivalent
  - ⇒ Contrôle électronique de la stabilité du type ESP ou équivalent
  - ⇒ Airbag passager
  - ⇒ Cloison de séparation pleine sur toute la largeur et hauteur du véhicule et des points d'ancrages (conforme norme NF ISO 27956) ou cloison pare-cabine et points d'arrimage
  - ⇒ Limiteur de vitesse ou système équivalent

# Équipement d'un Véhicule Utilitaire Léger



Prévenir le risque routier professionnel

- Montant de l'aide financière : **2500€** dans la limite de **25000€**
- Offre limitée au 15/10/2012

## Comment obtenir ces Aides financières



Prévenir le risque routier professionnel

En adressant votre demande par courrier recommandé à

Carsat Midi-Pyrénées  
2 rue Georges Vivent  
31065 Toulouse  
Cedex 9



**L'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS  
Midi-Pyrénées**



**Fin**



Le 8 juin 2012

“

Prévenir *ensemble* les risques professionnels

”